



n° 159

Mai-Juin-
Juil 2022

VAULNAVEYS-LE-BAS

Bulletin municipal D'information



LE MOT DU MAIRE

Les premiers jours du printemps sont là, les magnolias sont en fleurs, l'humeur devrait être au beau comme le ciel.... Mais l'humeur est un peu à la déprime.

D'abord le COVID qu'on espérait enfin KO, avec le plaisir d'enlever ces fichus masques, est toujours là, l'épidémie n'est pas terminée, la prudence reste de mise et les gestes barrières aussi, et ce d'autant plus que l'intense circulation virale suscite toujours l'apparition de nouveaux avatars du virus. Affaire à suivre...

Plus inquiétant, plus tragique la guerre qui a fait son retour en Europe le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, qui riposte bien évidemment étant un pays indépendant et souverain. A juste 2 000 km de Paris, l'Ukraine connaît depuis plus d'un mois l'enfer. La population subit bombardements meurtriers, chars russes, soldats lourdement armés, exactions. Alors comme dans chaque guerre les habitants fuient l'horreur. Malgré tous les soutiens affichés à l'Ukraine et la prise de sanctions particulièrement lourdes contre la Russie pour l'instant rien n'y fait et les couloirs humanitaires sont difficiles à mettre en œuvre. La seule solution un cessez-le-feu immédiat pour permettre à la population de souffler.

Pour vos élus le mois de mars est significatif de vote du budget communal. C'est toujours un moment délicat. Il a été voté à l'unanimité le 31 mars 2022. Vous trouverez un dossier complet à ce sujet dans ce BMI.

Les efforts réalisés en 2021 en matière de maîtrise de dépenses courantes ont permis de confirmer la tendance observée c'est-à-dire une amélioration sensible de la situation financière de la commune qui s'était fortement dégradée depuis le transfert de compétences à la métro en 2015. Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, la construction de la nouvelle cantine et la création d'une nouvelle classe seront entièrement autofinancées, sans emprunt et sans dégrader la capacité d'investissement de la commune, grâce aux subventions obtenues et l'apport important de nos agents et élus qui ont réalisé une partie des travaux extérieurs. Nous poursuivons donc cette stratégie budgétaire permettant à la commune d'investir sans souscrire à l'emprunt et en continuant de se désendetter. Cette solution repose sur la dynamique fiscale de la commune, générée à la fois par les nouvelles constructions et par l'actualisation du taux de la taxe foncière, désormais unique ressource de la commune. Les recettes fiscales et la pression fiscale de la commune restent très nettement inférieures à celles des communes de notre taille : la recette fiscale de taxe foncière à Vaulnaveys-le-Bas est près de 20% inférieure à celle des communes de notre strate en Isère

(152€ par habitant à Vaulnaveys-le-Bas contre 188€ par habitant pour la strate).

Etude énergétique de tous les bâtiments communaux Comme nous nous y étions engagés lors de notre campagne électorale nous allons travailler avec l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) sur le développement durable et sur les économies d'énergie à apporter sur nos bâtiments communaux. Dans un premier temps avec l'ALEC nous allons entreprendre une étude complète, un diagnostic, un bilan énergie de nos bâtiments communaux. Nous avons également en projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école, de la salle polyvalente et les services techniques. Nous envisageons également à moyen terme de remplacer le chauffage de la salle polyvalente et de l'ancienne école maternelle, qui aujourd'hui fonctionne au fuel, par un chauffage plus approprié et surtout plus écologique. Tout ceci dans l'opportunité de production d'énergies renouvelables. C'est 7 000 € au budget 2022 qui ont été alloués pour entreprendre ces études. Une aide financière a été apportée pour cette opération par Grenoble Alpes Métropole.

Les beaux jours arrivent et avec eux c'est bientôt l'été et les vacances. Je vous souhaite à tous de passer un excellent été et de bonnes vacances.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée de Septembre.

Jean-Marc GAUTHIER
Maire de Vaulnaveys-le-Bas

Sommaire

La vie Communale	1 - 5
La Métro	6 - 7
Associations	8 - 9
Ce qu'il faut savoir	10

La Mairie :

Téléphone : 04 76 89 18 21
Fax : 04 76 89 29 87
mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr
Site de la Mairie : www.vaulnaveys-le-bas.fr

Secrétariat :

Accueil public : Lundi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h00
(Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous)

BUDGET COMMUNAL 2022

Présentation

Le vote du budget communal est toujours un moment particulier : au-delà des additions et des chiffres, les montants de dépenses et de recettes traduisent des choix et des orientations politiques. C'est donc un moment de débats, de discussions et de décisions.

Le vote de notre budget 2022, le 31 mars dernier, nous a donné l'occasion d'exposer et d'expliquer les choix que le conseil municipal a effectués cette année, dans un contexte troublé et plein d'incertitudes à l'échelle mondiale et nationale. Une note d'optimisme pour commencer : la confirmation de l'amélioration de la situation budgétaire de notre commune, après des années difficiles suite aux pertes subies lors des transferts de compétences à la Métropole en 2015. Année après année, effort après effort, la situation s'améliore doucement. La dynamique est encore fragile, mais la tendance est bonne.



Le maire Jean-Marc GAUTHIER et Emmanuel HUET

Ce budget 2022 est néanmoins cerné de contraintes majeures :

- 1 - Les conséquences du dérèglement économique issu de l'agression russe en Ukraine : comme tout un chacun, la commune subit de plein fouet l'inflation et le risque de pénurie de certaines matières premières qui vont peser lourd dans le budget des ménages, des entreprises et des collectivités territoriales dès cette année.
- 2 - Comme si une mauvaise nouvelle ne suffisait pas, nous subissons également des choix gouvernementaux cyniques et mensongers vis-à-vis des collectivités locales : les dotations sont annoncées « stables » depuis 5 ans, or elles diminuent inexorablement année après année. Un seul chiffre, factuel, vérifiable : la dotation forfaitaire 2016 de la commune était de 83 719 € ; la dotation forfaitaire 2021 n'est plus que de 52 500 €, soit -37,3 % en 5 ans ! Je ne suis pas certain que le mot « stabilité » soit le plus approprié. Si, comme nous le craignons, le remboursement du « quoi qu'il en coûte » implique les collectivités locales, cette réduction des dotations n'est pas terminée !
- 3 - Dans le même esprit cynique, la réforme de la taxe d'habitation devait être « compensée » et donc neutre pour les communes, selon le ministre des comptes publics. Or elle génère un prélèvement par l'Etat sur nos recettes fiscales d'environ 12% chaque année (-47 410 € cette année), somme prélevée au contribuable vulnérable pour alimenter un fonds commun à destination d'autres communes. Selon nous, ce n'est pas aux communes d'assurer l'équité entre elles, mais à l'Etat, seul garant de la solidarité nationale. Le gouvernement connaît ces effets pervers mais continue de parler de compensation et d'équilibre. Mais mentir, n'est-ce pas affirmer ce qu'on sait être faux ?

Dans ce contexte, pourtant, les élus municipaux travaillent, réfléchissent et se démenent pour trouver de nouvelles économies à faire ou de nouvelles subventions à aller chercher. Nos échanges attestent d'une volonté immuable d'investir et de développer sereinement notre commune en répondant à vos besoins.

Le budget 2022 commence avec le bilan du budget 2021, qui a été guidé par deux objectifs : maîtriser nos dépenses courantes et réussir à financer la totalité des travaux de la nouvelle cantine et de la nouvelle classe sans emprunter, c'est-à-dire en continuant de réduire la dette de la commune.

Ces deux objectifs ont été atteints et nous en sommes très heureux et très fiers car ils témoignent de l'implication et de la détermination de tous, élus, agents de la ville, usagers. Un peu de « positivité » en cette période, ne fait pas de mal.

Bilan et résultats 2021



Fonctionnement 2021 : + 123 637,47 €, soit un excédent de 123 637,47 €

En fonctionnement, les efforts réalisés en 2021 en matière de maîtrise des dépenses courante ont permis de confirmer la tendance observée, c'est-à-dire une amélioration sensible de la situation financière de la commune qui s'était très fortement dégradée depuis les transferts de compétences vers la Métropole en 2015.

Investissement 2021 : - 211 385,74 €, soit un déficit de 211 385,74 €

En investissement le déficit est conforme à notre prévision puisque nous savions que les dépenses relatives aux travaux de la nouvelle cantine allaient précéder la perception des subventions, et que la commune allait devoir assumer la période transitoire grâce à sa trésorerie.

C'est ce qui a été fait puisque la trésorerie était de 373 060 € en 2020, elle n'est plus que de 161 674 € fin 2021, et elle sera reconstituée à hauteur d'environ 350 000 € environ en fin d'année 2022 grâce aux recettes attendues cette année (subventions, FCTVA, vente de l'ancienne école).

Au final, l'exercice 2021 a été globalement déficitaire de - 87 748,27 € (+ 123 637,47€ en fonctionnement et - 211 385,74€ en investissement) mais ce résultat était prévu et n'est absolument pas inquiétant.

Budget primitif 2022

Le budget 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 205 300 €, dont 1 545 800 € en fonctionnement et 659 500 € en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 545 800 €	1 545 800 €
Investissement	659 500 €	659 500 €
TOTAL	2 205 300 €	2 205 300 €

Pour 2022, les recettes de fonctionnement seront en augmentation du fait de l'excédent réalisé en 2021 et de la vente de l'ancienne école.

En dehors de ces deux éléments, les recettes de la commune sont globalement stables mais il faut souligner la nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (- 9 % par rapport à 2021 et - 37% depuis 2017).

En matière fiscale, la ville a appris quelques jours seulement avant de voter son budget (le 31 mars 2022) le niveau de ses bases fiscales pour 2022. Cette communication très tardive des services fiscaux nous met en difficulté pour réfléchir aux différentes hypothèses budgétaires. D'autant plus que la ville ne dispose plus que d'un seul levier fiscal (la taxe foncière qui s'applique au patrimoine bâti et au terrains non-bâti selon des taux distincts). Comme indiqué plus haut, la suppression de la taxe d'habitation n'est pas neutre pour la commune, puisqu'elle nous prive d'environ 47 000 € de recettes fiscales chaque année, prélevés sur les recettes de taxe foncière. Compte tenu des nombreuses incertitudes qui planent sur nos autres recettes (baisse des dotations, financement du « quoi qu'il en coûte, ... »), et afin de faire face à nos dépenses courantes, tout en répondant aux futurs besoins de la population et des usagers par des investissements nouveaux d'ici la fin du mandat, nous devons légèrement augmenter les taux de notre seule et unique taxe municipale.

Mais, conscient du contexte économique et social et de l'accumulation des augmentations pour les ménages, tout en devant assurer néanmoins le financement de nos actions et travaux, le conseil municipal a tranché, après un débat contradictoire et argumenté, en faveur d'une augmentation limitée à 3,5 % des taux de taxe foncière (bâti et non-bâti). Nous le faisons parce que nous y sommes contraints : si le gouvernement avait tenu ses engagements de stabilité des dotations et de compensation stricte de la réforme de la taxe d'habitation, les recettes de la ville seraient chaque année supérieures d'environ 56 000 € à leur niveau actuel et cette augmentation, qui rapporte environ 38 000 € à la commune ne serait pas nécessaire. Nous ne sommes pas un cas isolé : par ses décisions, le gouvernement reporte insidieusement la pression fiscale vers les communes, tout en affirmant le contraire.

Avec cette augmentation mesurée, l'effort fiscal des habitants de la commune reste toutefois très nettement en-dessous de la moyenne des communes de notre strate, et très en-dessous de celui des communes voisines.

Au final, voici le détail des recettes de fonctionnement attendues en 2022 :

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Commentaires
Produits des services (70)	110 626 €	109 924 €	Recettes cantines (stables) et coupe de bois (10 000 €).
Impôts et taxes (73)	496 746 €	525 600 €	Avec hausse des taux de 3,5 % et après prélèvement sur recettes opéré par l'Etat suite à réforme TH
Dotations et participations(74)	97 546 €	80 880 €	Nouvelle baisse des compensations de l'Etat
Autres produits de gestion(75)	9 910 €	8 000 €	Revenus locatifs en baisse (départ MAM)
Produits exceptionnels (77)	0 €	230 000 €	Cession de l'ancienne école
Opérations d'ordre et amortissements	36 714 €	20 000 €	Recette issue des travaux en régie de la nouvelle cantine et des ateliers
Résultats antérieurs	447 758 €	571 396 €	Résultat cumulé des exercices antérieurs (trésorerie)
TOTAL	1 199 300 €	1 545 800 €	



En dépenses, nous poursuivons notre gestion rigoureuse et attentive aux besoins de la population et des employés communaux, en particulier dans cette période d'inflation difficile pour chacun.

La commune a fait ces dernières années de gros efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, pour lesquelles elle est plus rigoureuse que les communes de même strate : nos dépenses générales et nos dépenses de personnel sont nettement inférieures aux moyennes des communes de notre taille. L'effort est partagé par les élus dont les indemnités ont diminué de -20% € par rapport au mandat précédent.

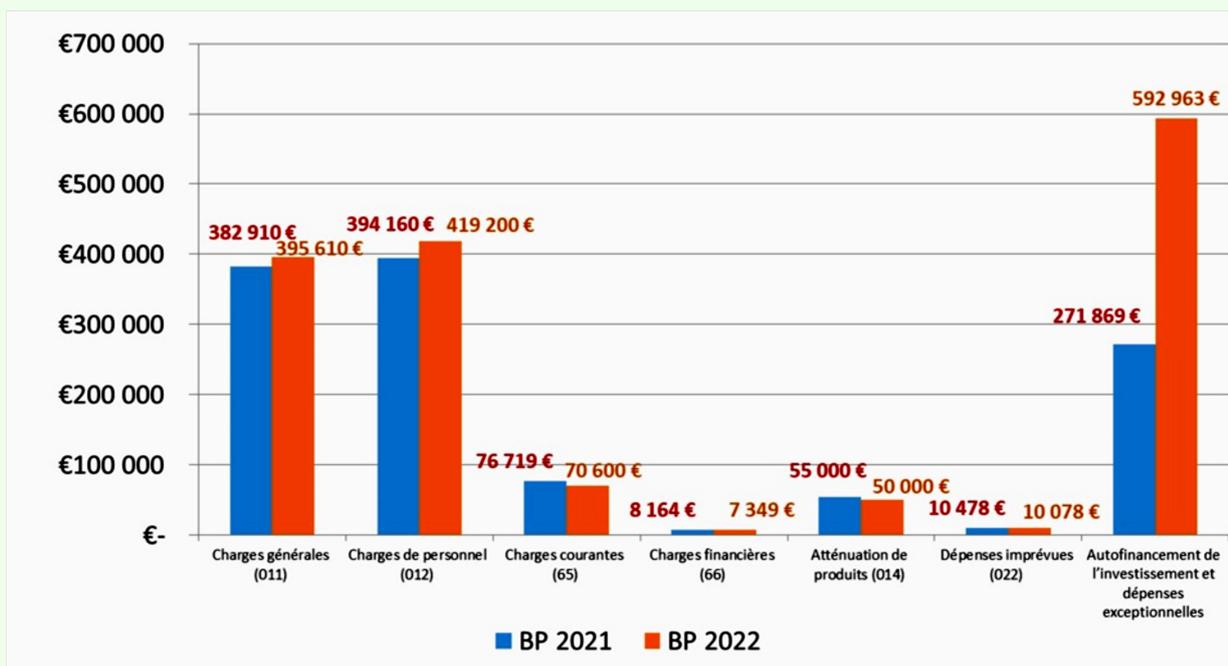
Notons également que les subventions versées aux associations en 2022 seront maintenues à leur niveau antérieur afin d'apporter un soutien financier à l'ensemble du tissu associatif de la commune en cette période très délicate pour elles. Malgré un coût important pour la commune, la mise en place du centre de loisirs sera reconduite cet été suite au beau succès rencontré en 2021, et la collaboration avec le nouveau prestataire de la restauration scolaire sera également poursuivie tant il régale les enfants (et les grands).

Nous resterons très attentifs à l'exécution de nos dépenses que nous viserons à stabiliser, tout en faisant face à des augmentations incompressibles (énergie, remplacement de l'ATSEM avec période de tuilage, ...) ainsi qu'à une inflation importante.

Les dépenses prévues en 2022 seront les suivantes (le montant voté représente un montant maximum ne pouvant pas être dépassé)

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Commentaires
Charges générales (011)	382 910 €	395 610 €	Dépenses cantines et location de bassin 46 500 € (=), maintenance informatique 38 000 € (=), télécommunications 11 000 € (=)
Charges de personnel (012)	394 160 €	419 200 €	Contrat La Fourmi 43 760 € (=), personnel titulaire 215 000 € (=), enveloppe pour remplacement 39 000 € (=)
Charges courantes (65)	76 719 €	70 600 €	Indemnités élus en baisse stables, subventions aux associations stables 6 100 €
Charges financières (66)	8 164 €	7 349 €	Emprunt 2010
Atténuation de produits (014)	55 000 €	50 000 €	Attribution de compensation versée à la Métro (=)
Dépenses imprévues (022)	10 478 €	10 078 €	En cas de besoin urgent
Autofinancement de l'investissement (023)	0 €	0 €	Virement vers la section d'investissement en cas de besoin (si cession ancienne école tarde)
Charges exceptionnelles (67)	258 343 €	352 150 €	
Opérations d'ordre et amortissements	13 526 €	240 813 €	Intégration de la recette de la cession de l'ancienne école
TOTAL	1 199 300 €	1 545 800 €	

Comparatif des dépenses de fonctionnement 2021/2022



Enfin en investissement pour 2022 : la fin des travaux de la nouvelle cantine et de la nouvelle classe bien sûr, ainsi que le mobilier neuf nécessaire. Mais aussi du nouveau matériel pour nos agents d'entretien afin de réduire la pénibilité du nettoyage (nouvelle auto-laveuse, brosse électrique pour les escaliers et les sols, balais légers, systèmes de lavettes humides, nouveaux chariots plus légers, nouveau lave-linge), ainsi que divers travaux dans l'école (électrification des volets) et aux ateliers municipaux, et un terminal de verbalisation électronique pour le policier municipal.

Ces investissements seront financés sans emprunt, grâce à une subvention du conseil départemental, confirmée le 18 mars dernier, le FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les travaux), et la recette finale de la vente de l'ancienne école qui est intervenue en janvier 2022.

Comme vous le voyez, nous ne faisons aucune promesse que nous ne pourrions pas tenir, et nous tenons nos engagements ! Plus que jamais, vous pouvez compter sur nous pour maintenir nos efforts dans la gestion de la commune afin de nous permettre d'envisager l'avenir plus sereinement et d'aborder la suite de ce mandat avec volonté et optimisme.

Emmanuel HUET Conseiller délégué aux finances et à la gestion du personnel



Commune de Vaulnaveys-le-Bas



Après un 1^{er} temps d'échange en juillet 2021, la commune de Vaulnaveys-le-Bas et Grenoble Alpes Métropole organisent une nouvelle réunion de concertation avec l'ensemble des habitants (propriétaires ou non) et toute personne intéressée par la préservation et la valorisation de nos milieux humides de grande qualité.



**Rendez vous le Jeudi 19 mai 2022
de 18h à 20h à la salle Guillot**

74 promenade des Noyers, 38410 Vaulnaveys-le-Bas

pour donner votre avis sur les actions envisagées

Le projet à construire ensemble

Les ruisseaux de la Plaine du Vernon sont des secteurs écologiquement intéressants qui constituent un des points clés pour le passage des espèces faunistiques. C'est un des seuls corridors terrestres entre le massif de Belledonne et le plateau de Champagnier. Ce secteur, sur lequel se trouvent plusieurs espèces patrimoniales, offre un cadre paysager et récréatif que les habitants savent apprécier. Néanmoins, cet espace de milieux humides est fragile : urbanisation, présence d'axes routiers avec des risques de collision des espèces (danger pour les automobilistes et

la faune), développement des plantes exotiques envahissantes, dégradation des cours d'eau, végétation vieillissante...

Ce projet de restauration et de préservation des milieux humides de la plaine du Vernon sur Vaulnaveys-le-Bas ne consiste pas à réaliser des travaux de grande envergure qui dégraderaient la zone humide. Au contraire, il s'agit de faire en sorte que les milieux aquatiques et humides fonctionnent mieux (améliorer le cycle de vie et sécuriser le passage des espèces, améliorer les boisements...).

L'objectif n'est pas de concevoir une série complexe de mesures de préservation, mais plutôt de tirer profit des outils et actions existantes et de les pérenniser ou de mettre en place des opérations simples en accord avec les propriétaires fonciers de la commune et en partenariat avec les habitants.

Votre participation nous est précieuse pour définir les possibilités d'actions.



Vous ne pouvez pas venir mais souhaitez vous exprimer, rendez-vous sur : <https://bit.ly/306Hym0> ou scannez :



INFORMATIONS FERMETURE PONT DE LA GORGE ET PONT DES FRETTES

Pendant la durée des travaux, il n'y aura pas d'éclairage public sur les hameaux aux alentours du pont des frettes

Les travaux de la MÉTROPOLE



VAULNAVEYS LE HAUT / LE BAS

Travaux de réparation du pont route de la Gorge

Grenoble-Alpes Métropole va engager des travaux de réparation et confortement sur le pont Route de la Gorge.

A compter de juillet 2022, l'ouvrage sera en travaux. Pour permettre la bonne réalisation de ceux-ci, la route sera coupée à la circulation au droit de l'ouvrage. Une déviation sera mise en place par la RD111. La durée des travaux est estimée à 3 mois (hors aléa et intempérie).

Nous vous remercions de prendre vos dispositions en conséquence.



+ d'informations :

Grenoble-Alpes Métropole

Unité Ouvrages d'Art et Risques Naturels

04 76 59 56 33

Isère Aménagement
Direction de l'Aménagement et des Infrastructures

04 76 70 97 97

ISÈRE
Aménagement
groupe ELEGIA

lametro.fr
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Consciente des désagréments occasionnés, Grenoble-Alpes Métropole vous remercie de votre compréhension.

Les travaux de la MÉTROPOLE

VAULNAVEYS LE BAS



RECONSTRUCTION DU PONT DES FRETTES

Les travaux de reconstruction du pont des Frettes, franchissant le ruisseau de Prémol au carrefour avec le chemin des Pénitents Blancs, sont prévus du 04 juillet au 30 septembre 2022.

Ces travaux consisteront à démolir l'ouvrage actuel fragilisé et ne permettant pas son franchissement par des véhicules lourds, et à le remplacer par un pont cadre en béton armé, en réalignant sa géométrie sur la voie de circulation.

La circulation sera coupée pendant les travaux, une déviation sera mise en place par le chemin des Pénitents Blancs. Une passerelle sera installée à proximité pour permettre le passage des piétons uniquement.

Entre le 15 mai et fin juin 2022, la circulation pourra être perturbée localement pour permettre le dévoiement des réseaux à proximité de l'ouvrage.

Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Vaulnaveys le Bas vous remercient de votre compréhension.

Pour tout renseignement : 04 76 89 18 21



GRENOBLEALPESMETROPOLE

LA METROPOLE INVESTIT POUR NOTRE TERRITOIRE

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE !

Atelier compostage ET JARDINAGE ZÉRO DÉCHET

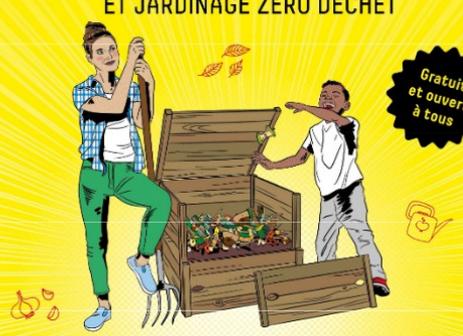
Gratuit et ouvert à tous

Samedi 21 mai 2022

Vaulnaveys-le-Bas
38410

10h30 – 12h

INSCRIPTION AUPRES DE TRIÈVES COMPOSTAGE ENVIRONNEMENT
04 76 34 74 85
OU SUR services.demarches.lametro.fr/ateliers-dechets



Atelier "Compostage et Jardinage Zéro Déchet" :

Vaulnaveys-Le-Bas

Samedi 21 mai 2022 - 10h30/12h00

Comment mieux gérer mes déchets de jardin ?

Comment composter dans mon jardin ou mon quartier ?

Découvrez les astuces qui vous permettront de réduire la quantité de vos déchets de jardin (paillage, tonte mulching, broyage à la tondeuse...) et apprenez les gestes pour faire de vos déchets biodégradables un excellent compost. Le compost obtenu vous permettra de repoter gratuitement vos plantes, de fertiliser votre sol et amender vos fleurs et légumes du jardin, et même vos arbres et arbustes.

L'atelier est assuré par l'association Trièves Compostage & Environnement, mandatée par Grenoble Alpes Métropole.

Atelier pratique gratuit et ouvert à tous.

Toutes vos questions sont les bienvenues !

Pour les INSCRIPTIONS :

services.demarches.lametro.fr/ateliers-dechets

04-76-34-74-85



EAU POTABLE

Nouveau numéro d'accueil téléphonique des abonnés.

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuite, pression, travaux, qualité de l'eau....) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation 04 -85 -59 -50 -00
- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente 04-76-98-24-27

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16ans. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Contre les cambriolages,
les bons réflexes!

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les unités de la gendarmerie de Vizille peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Vizille : Tél : 04 76 78 98 50.

Quelques incontournables avant de partir :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

« ASCVB »

Association Sportive et Culturelle de Vaulnaveys-le-Bas



La fin de la saison 2021-2022 approche, et l'ASCVB a pu assurer l'ensemble de ses activités depuis la rentrée sans interruption ! Nous espérons que tous les adhérents ont pu se faire plaisir tout au long de l'année. Cette année, l'ASCVB ne présentera pas un grand final mais un spectacle présenté devant les parents pour l'activité Danse Jazz enfants, le lundi 27 juin à 18h30 à la salle polyvalente.

Nouveauté cette année, l'ASCVB vous invite à participer à des séances Portes Ouvertes semaine du 20 juin pour la Barre à Terre, la Gym, la zumba, ainsi que le Yoga et le pilâtes. Les lieux et horaires seront affichés à la salle polyvalente.

Il est également temps de préparer la saison 2022-2023. L'ASCVB maintient la plupart de ses activités, et espère en proposer de nouvelles, en particulier destinées aux enfants le mercredi après-midi, pour laquelle des intervenants pour des activités artistiques et manuelles seront les bienvenus !

Merci à tous les intervenants, bénévoles et tous les adhérents assidus et fidèles à l'ASCVB !

Pour toute question ou renseignements, prendre contact par mail à l'adresse ascvb38410@gmail.com.



Rallye d'orientation

21 mai 2022

- Pour se balader
- Pour découvrir le village de Vaulnaveys le bas
- Pour résoudre des énigmes
- Pour s'amuser
- Pour soutenir le sou des écoles

« Le sou des écoles »

Rallye d'orientation 21 mai 2022

« Comité des fêtes » Soirée théâtre

Le Comité des Fêtes de Vaulnaveys le Bas et la Compagnie Cyrano (de Revel) présentent « Drôles d'OiZeaux » : cinq courtes fables d'apparence légère par leur humour et le rire franc qu'elles provoquent se saisissent du réel et lui font rendre gorge. On jubile et on grince des dents...

Texte : Jean-Michel RIBES, directeur du Théâtre du Rond-Point à Paris (https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Michel_Ribes)

Mise en scène et jeu : Benoit OLIVIER et Maurice HÉBERT, de la compagnie CYRANO qui propose un théâtre populaire fondé essentiellement sur le rapport à l'émotion. Un théâtre qui parle au cœur du public, à son intelligence et à ses préoccupations. Un théâtre de proximité mêlant tragique et comique, à la fois divertissement et lieu de réflexion. (<http://compagnie-cyrano.com/index.php?rub=accueil>)

Participation : adulte 10 € et -16 ans 5 €.
Nous joindre : contact@animavlb.fr ou 04 76 89 24 61."

THÉÂTRE pour tous
DRÔLES D'OiZEAUX
Adultes : 10 €
-16 ans : 5 €
Avec Benoît Olivier et Maurice Hébert
Textes de Jean Michel Ribes
Par la Compagnie CYRANO

Vend. 20 mai - 20h
Salle Polyvalente Vaulnaveys-le-BAS
Comité des Fêtes de Vaulnaveys le BAS
RENSEIGNEMENTS : 04 76 89 24 61 ou contact@animavlb.fr

Associations

Vaulnaveys le BAS
Samedi à partir de 16h30

18 juin 2022
6^e édition

Fête de la MUSIQUE

Buvette, Hot dogs ... Extérieur ou Salle Polyvalente

Christophe et ses élèves
Donnent le «la»

Mozaïka
Pour chanter et danser

Rock'n Chair
Variétés pop-rock

Comité des Fêtes de Vaulnaveys le BAS
RENSEIGNEMENTS : 04 76 89 24 61 ou contact@animavlb.fr ou à la Mairie

« Comité des fêtes »

Fête de la Musique

Le Comité des Fêtes de Vaulnaveys le Bas propose un programme varié pour sa sixième Fête de la Musique.

Laissez-vous surprendre par la qualité des groupes invités :

D'abord une mise en oreille (comme on dirait une mise en bouche !) avec les élèves de Christophe à partir de 16h30, puis goûter le son des doménois du groupe Mozaïka aux alentours de 19h, et en dessert les Rock'n Chair nous emmèneront dès 20h30 bien avant dans la nuit avec leurs reprises de variétés pop-rock.

Venez nombreux(ses) nous rejoindre dès l'heure de l'apéro et partager cette soirée avec nos musiciens.

Et bien sûr, sur place, buvette et petite restauration.

Nous contacter : contact@animavlb.fr



Centre aéré la Libellule du 8 au 29 juillet de 3 à 12 ans

Ce centre permet à chaque enfant de vivre des vacances ludiques et animées. Chaque semaine, une thématique différente est proposée pour découvrir un univers et tester des activités.



Du 8 au 15 juillet : Dans les bois !

Les enfants profitent de la forêt environnante avec l'intervention de Luc Benoist, accompagnateur en montagne en matinée. Découverte de la faune, de la flore et initiation à la survie.

Du 18 au 22 juillet : Avec mes mains je crée !

Tous à vos outils les petits bricoleurs. Nous vous proposons de participer au projet «des niochirs dans ma ville». Réalisation d'une fresque éphémère. Sortie pique nique le mercredi : course orientation au domaine de Vizille.

Du 25 au 29 juillet : En piste !

Equilibre, jonglerie et acrobatie sont au programme de la semaine. Initiation au cirque avec les «arts du mouvements». Mercredi sortie à la journée baignade au lac.

Une permanence d'inscription est prévue le jeudi 9 juin de 16h à 18h ancienne école maternelle.



TROC DE GRAINES

dans notre bibliothèque

Les idées ont germé !

Pour plus s'adapter
Pour ne plus gâcher
Pour plus de liberté dans la biodiversité

Pour échanger NATUREllement...

Nous vous attendons dès le 21 juin pour avancer ensemble dans ce projet et échanger Trésors de Nature et Recettes Magiques !

www.biblio-laliconte.fr
laliconte.vlb@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE DE VAULNAVEYS LE BAS

la liconte

Ouverture vacances d'été

Les lundis : 11-18-25 juillet
de 16h00 à 18h00

Fermée au mois d'août

Ce qu'il faut savoir



SOYEZ VIGILANTS !

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

Les personnes fragiles (femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 4ans, personnes âgées ou malades...) sont particulièrement en danger. Le plan canicule est destiné à informer et à mettre en place des actions pour protéger les personnes à risques.

Activé chaque année, il est en place jusqu'au 31 août.

Les personnes sensibles peuvent se faire connaître pour figurer sur le registre de vigilance en

Mairie au 04-76-89-18-21 ou par mail mairie.vlebas@wanadoo.fr



Cabinet d'Infirmières

74, Promenade des Noyers.

Tél. pour rendez-vous au :

04 76 54 60 48



Cabinet Sage-Femme

74, Promenade des Noyers

Tél. 06 61 77 35 05

PHARMACIES DE GARDE



<i>Dimanche 22 mai</i>	Pharmacie BONNET - Jarrie	04-76-68-87-32
<i>Jeudi 26 mai</i>	Pharmacie COCOLOMB - Uriage	04-76-89-10-43
<i>Dimanche 29 mai</i>	Pharmacie de Vaulnaveys-le-Haut	04-76-89-16-53
<i>Dimanche 05 Juin</i>	Pharmacie BONNET - Jarrie	04-76-68-87-32
<i>Lundi 06 Juin</i>	Pharmacie de Vaulnaveys-le-Haut	04-76-89-16-53
<i>Dimanche 12 Juin</i>	Pharmacie ESPIE - Champ-sur-Drac	04-76-68-86-72
<i>Dimanche 19 Juin</i>	Pharmacie des Alpes - Vizille	04-76-68-04-96
<i>Dimanche 26 Juin</i>	Pharmacie de L'ENCLOS - Haute-Jarrie	04-76-72-06-36
<i>Dimanche 03 Juillet</i>	Pharmacie du Château - Vizille	04-76-68-04-40
<i>Dimanche 10 Juillet</i>	Pharmacie de Brié - Brié et Angonnes	04-76-73-67-86
<i>Jeudi 14 Juillet</i>	Pharmacie ESPIE - Champ-sur-Drac	04-76-68-86-72
<i>Dimanche 17 juillet</i>	Pharmacie de l'Ancolie - St-Marin-d'Uriage	04-76-89-70-53
<i>Dimanche 24 Juillet</i>	Pharmacie ESPIE - Champ-sur-Drac	04-76-68-86-72
<i>Dimanche 31 Juillet</i>	Pharmacie des Alpes - Vizille	04-76-68-04-96
<i>Dimanche 07 Août</i>	Pharmacie de Vaulnaveys-le-Haut	04-76-89-16-53
<i>Dimanche 14 Août</i>	Pharmacie BONNET - Jarrie	04-76-68-87-32
<i>Lundi 15 Août</i>	Pharmacie du Château - Vizille	04-76-68-04-40
<i>Dimanche 21 Août</i>	Pharmacie COCOLOMB - Uriage	04-76-89-10-43
<i>Dimanche 28 Août</i>	Pharmacie de Brié - Brié et Angonnes	04-76-73-67-86



SARL IDF 256 Chemin des cottes à Vaulnaveys-le-Bas : Loue locaux artisanaux sur 2 niveaux 126 m² et 160 m² ou 286 m² - Bordure D524 - Nombreux parking Tel : 06.08.25.22.13

"Les travers" 389 Chemin de Brandonnières : VENDS 2 Matelas 80 x 200 neuf sous garantie marque CAMIF Prix reel 600€ vendu 300€ les deux Tel : 06-66-21-23-94



PETITES ANNONCES

Nom Prénom :

Adresse et téléphone :

TEXTE DE L'ANNONCE :

.....

